

Projet éolien du Buis

Lettre d'information n°3

Commune de Buxières-d'Aillac | Janvier 2025

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons tout d'abord nos meilleurs vœux pour cette année 2025.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien du Buis a été finalisé fin décembre 2024! Celui-ci est maintenant entre les mains des services instructeurs de la Préfecture de l'Indre, qui vont en vérifier la conformité et la recevabilité.

Le déroulement efficace et qualitatif du projet l'a été également grâce à vous, acteurs du territoire : élus, agriculteurs, participants aux comités de suivi. Un grand merci pour votre collaboration qui permet de proposer un projet cohérent avec les enjeux locaux et qui contribue à la transition énergétique !

La présente lettre revient brièvement sur les principaux éléments du projet éolien et énonce le planning prévisionnel pour les prochaines étapes.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de l'instruction, ainsi que des prochaines étapes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et à bientôt !



Yohan Dy

Chef de projets éoliens

RWE Renouvelables France

yohan.dy@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien sur son site Internet dédié :

<https://buxieres-daillac.projet-eolien.com/>

Les chiffres clés du projet



2
éoliennes



6,6
MW



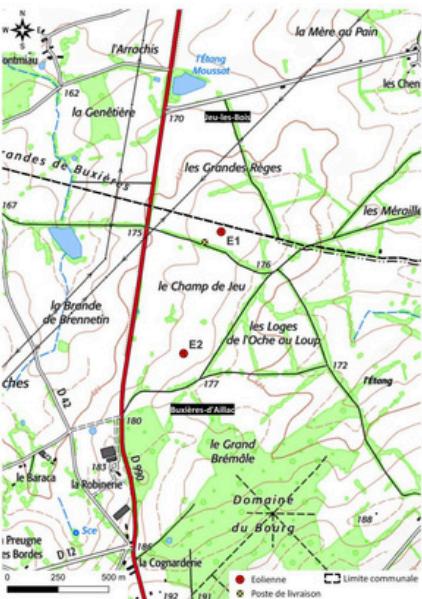
11 200
foyers

Le projet sera finalement composé de 2 éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pale.

La puissance unitaire maximale des éoliennes sera de 6,6 MW ; soit 13.2 MW de puissance totale maximale.

Un parc éolien de 2 éoliennes de 6,6MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 11 200 foyers.
(sources ADEME, CRE, INSEE)

Les principaux éléments du projet



660 m C'est la distance entre l'habitation la plus proche et l'éolienne E2.

0,94 ha C'est l'emprise totale au sol du parc éolien sur les parcelles agricoles d'implantation.

76 m C'est la longueur maximale des pales des éoliennes du projet.

45 m C'est la distance minimale entre le bas de pale et le sol (garde au sol).

Les 2 éoliennes généreront des retombées fiscales* pour les collectivités :

Commune de Buxières-d'Aillac	29 800 € / an
Communauté de communes Val de Bouzanne	62 700 € / an
Département de l'Indre	33 100 € / an

*simulation réalisée en décembre 2024, basée sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr) pour 2 éoliennes de 6,6 MW.

Zoom sur deux mesures du projet favorables à la biodiversité :

Bridage différencié des éoliennes pour les chauves-souris :

- Arrêt des éoliennes la nuit, entre avril et novembre, et selon certaines conditions de vents et de températures favorables à la sortie des chauves-souris.
- L'objectif est de réduire le risque de collision entre les chauves-souris et les éoliennes

Mise en place d'un dispositif de détection d'oiseaux et d'arrêt des machines :

- Arrêt momentané des éoliennes suite à la détection à proximité d'espèces de rapaces dont notamment :
 - le Milan noir
 - l'Élanion blanc
- L'objectif est de réduire le risque de collision entre ces rapaces et les éoliennes

